

# Les autorités piétinent de nouveau la liberté d'informer

27 juin 2020 / Hervé Kempf (Reporterre)



Un journaliste de *Reporterre*, Alexandre-Reza Kokabi, a été retenu dix heures en garde à vue vendredi 26 juin. Envoyé par sa rédaction, il avait suivi un groupe de militants du collectif Extinction Rebellion France qui avait bloqué une piste et empêché le décollage d'un avion à l'aéroport d'Orly, en Île-de-France, dans l'objectif de réaliser un article sur cette action. Ces activistes dénoncent les conséquences du trafic aérien sur le climat et, dans la foulée [de la Convention citoyenne sur le climat](#) et de la recommandation du [Haut Conseil sur le climat de réduire le trafic aérien](#), demandent l'arrêt des vols intérieurs en France. Alexandre-Reza Kokabi était le seul journaliste sur place, le seul donc à pouvoir témoigner de ce qui se passait, pour présenter au public un récit qui ne soit ni la version officielle des faits ni celle des militants.

À *Reporterre*, nous sommes fréquemment amenés à raconter des actions de protestation contre la destruction écologique du monde et des manifestations. Nous le faisons dans le cadre de notre mission d'informer, parce que ces actions contribuent au débat public en mettant en lumière tel ou tel problème d'intérêt collectif. La règle impérative que nous suivons scrupuleusement est de n'intervenir d'aucune manière dans ce qui se passe. Nous ne cherchons qu'à rapporter le plus honnêtement et précisément possible ce que nous voyons et entendons.

Il arrive fréquemment que les actions entreprises soient illégales : la gravité et la rapidité de la dégradation écologique de notre environnement conduisent en effet de plus en plus souvent des citoyennes et citoyens à commettre des actes délictueux, au nom de l'intérêt général et en recourant à la désobéissance civile, une méthode pratiquée de longue date par Gandhi, Rosa Parks, les opposants à la chasse aux cétacés ou les Faucheurs volontaires, pour ne citer que ces quelques exemples. La gravité du problème climatique et l'apathie des responsables à son égard constituent sans doute le motif qui pousse des personnes à enfreindre la loi.

Mais en criminalisant les journalistes, les autorités empêchent d'informer sur ces actes et étouffent le débat qu'ils veulent susciter. C'est rendre impossible ou décourager de raconter une manifestation interdite, le décrochage de portraits présidentiels, l'occupation d'un bâtiment par des sans-logis ou le blocage d'un chantier. C'est porter atteinte à la démocratie dont la liberté d'informer est un pilier essentiel.

En France, hélas, l'État prend l'habitude de menacer ou d'enfermer des journalistes : ont ainsi durant les derniers mois subi une garde à vue ou une convocation Jean Segura (photojournaliste indépendant), Gaspard Glanz et Hannah Nelson (*Taranis News*), Taha Bouhafs (*Là-Bas si j'y suis*), Rémy Buisine (*Brut*), Ariane Chemin (*Le Monde*), Pascale Pascariello (*Mediapart*), le collectif de journalistes *Disclose*, des étudiants en journalisme en reportage, des journalistes du *Maine Libre*.

*Reporterre* déplore vivement la garde à vue d'Alexandre-Reza Kokabi et demande instamment que les droits des journalistes soient dorénavant respectés par les autorités.

**Photo :** Aéroport de Chateauroux-Centre, le 22 mai 2020 à Deols (Indre) ((© Guillaume Souvant/AFP).

- Emplacement : Accueil > Édito >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-autorites-pietinent-de-nouveau-la-liberte-d-informer>